C-433 C-433

Second Session, Fortieth Parliament, 57-58 Elizabeth II, 2009

Deuxième session, quarantième législature, 57-58 Elizabeth II, 2009

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-433

PROJET DE LOI C-433

An Act to amend	the l	Immigration	and	Refugee	Protection A	\ct
(appeals)						

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (appels)

FIRST READING, JUNE 19, 2009

PREMIÈRE LECTURE LE 19 JUIN 2009

NOTE

3rd Session, 40th Parliament

This bill was introduced during the Second Session of the 40th Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the Second Session. The number of the bill remains unchanged.

NOTE

3^e session, 40^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la deuxième session de la $40^{\rm e}$ législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la deuxième session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

SUMMARY SOMMAIRE

This enactment provides a right of appeal to a foreign national whose application for a permanent resident visa has been denied on the grounds set out in paragraph 38(1)(c) or section 42 of the *Immigration and Refugee Protection Act*.

Le texte accorde un droit d'appel aux étrangers qui se voient refuser la délivrance d'un visa de résident permanent pour un des motifs prévus au paragraphe 38(1) (état de santé risquant d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé) ou ceux visés à l'article 42 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

2^e session, 40^e législature, 57-58 Elizabeth II, 2009

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-433

PROJET DE LOI C-433

An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (appeals)

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (appels)

2001, c. 27

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

1. Section 63 of the Immigration and the following after subsection (4):

Right to appeal - visa

- (4.1) A foreign national may appeal to the Immigration Appeal Division against a decision not to issue the foreign national a permanent resident visa if the decision is based on a finding 10 motifs suivants:
 - (a) the foreign national is inadmissible on health grounds under paragraph 38(1)(c); or
 - (b) the foreign national is inadmissible under section 42 on grounds that a family member 15 of the foreign national is inadmissible on health grounds under paragraph 38(1)(c).

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte:

1. L'article 63 de la Loi sur l'immigration Refugee Protection Act is amended by adding 5 et la protection des réfugiés est modifié par 5 adjonction, après le paragraphe (4), de ce qui

suit:

(4.1) L'étranger peut interjeter appel de la décision de refuser de délivrer le visa de résident permanent qui est fondée sur l'un des 10

Droit d'appel:

2001, ch. 27

- a) il est interdit de territoire pour motifs sanitaires au titre du paragraphe 38(1) du fait que son état de santé risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou 15 de santé;
- b) il est interdit de territoire selon l'article 42 parce qu'un membre de sa famille est interdit de territoire pour motifs sanitaires au titre du paragraphe 38(1) du fait que son état de santé 20 risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé.

402219

Published under authority of the Speaker of the House of Commons

Available from: Publishing and Depository Services Public Works and Government Services Canada Ottawa, Ontario K1A 0S5 Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943 Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757 publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca http://publications.gc.ca

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

Disponible auprès de : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Téléphone: 613-941-5995 ou 1-800-635-7943 Télécopieur: 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca http://publications.gc.ca